

## Jean-Baptiste André Godin à Abel Duvernois, 12 août 1865

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (8)

Collation 2 p. (122r, 123v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Abel Duvernois, 12 août 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45345>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [12 août 1865](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Duvernois, Abel](#)

Lieu de destination Arras (Pas-de-Calais)

# Description

Résumé Godin fait part à Duvernois de ses observations sur son brevet pour un appareil de chauffage à foyer rotatif. Il lui indique les conditions selon lesquelles il pourrait exploiter le brevet : Duvernois resterait titulaire du brevet et accorderait à Godin la somme qu'il voudrait pour chaque appareil vendu et l'exclusivité de la fabrication ; si Duvernois voulait interdire à Godin de fabriquer d'après les modèles qu'il aurait construits, ceux-ci resteraient la propriété de Godin et Duvernois verserait une indemnité de 1 000 F pour chacun d'eux ainsi qu'une somme pour le préjudice subi. Godin explique à Duvernois que dans ces conditions, l'inventeur est libre de déterminer le bénéfice qu'il veut s'accorder et choisit de faciliter ou non l'écoulement de son invention.

Notes Le 12 avril 1865, Abel Duvernois dépose un brevet d'invention de 15 ans pour un foyer perfectionné à grille tournante (voir en ligne : <a href="https://archives.inpi.fr:443/ark:55749/1ef02f34c56e60cc88a10050568c1d46.moteur=arko\_default\_63f395e1547dd">https://archives.inpi.fr:443/ark:55749/1ef02f34c56e60cc88a10050568c1d46.moteur=arko\_default\_63f395e1547dd</a>, consulté le 22 septembre 2025).

## Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Brevets d'invention](#), [Finances d'entreprise](#), [Industrie](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 22/09/2025

---